

## MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT

### Décret n° 76-577 du 1<sup>er</sup> juillet 1976 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'intérieur, du ministre de l'équipement et du secrétaire d'État aux transports,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2, L. 141-1, R. 141-1, R. 141-2 et R. 613-2 ;

Vu l'avis du conseil de Paris en date du 17 septembre 1975 ;

Vu l'avis favorable des conseils généraux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, des Yvelines et l'avis défavorable du conseil général de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif économique et social de la région parisienne en date du 19 février 1976 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du district de la région parisienne en date du 9 avril 1976 ;

Vu l'avis favorable du comité d'aménagement de la région parisienne en date du 14 mai 1976 ;

Vu l'avis des services publics consultés ;

Sur proposition du préfet de la région parisienne du 21 mai 1976,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent décret, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France qui comprend :

Un rapport de présentation ;

Six cartes à l'échelle de 1/150 000 et une carte à l'échelle de 1/75 000.

Art. 2. — Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France est tenu à la disposition du public à la préfecture et à la direction départementale de l'équipement de chacun des départements intéressés.

Art. 3. — Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, le ministre de l'équipement et le secrétaire d'État aux transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1976.

Par le Premier ministre :

Jacques CHIRAC.

*Le ministre de l'équipement,*  
Robert GALLEY

*Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,*  
Michel PONIATOWSKI

*Le secrétaire d'Etat aux transports,*  
Marcel CAVAILLÉ